



DELIBERATION
N°2016-23 du 22 mars 2016

OBJET - Convention avec le SACO pour la mise en œuvre du contrat de rivière Romanche – Avenant n°1

Rapporteur : M. Jean-Pierre SEVREZ

Le 22 mars 2016 à 18 heures 30, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 16 mars 2016 en la salle du Conseil, Les Cordeliers, sous la présidence de M. Guy HERMITTE.

Nombre de conseillers en exercice : 46

Présents : 29 pour la délibération n°2016-05
30 de la délibération n°2016-06 à la délibération n°2016-13
29 de la délibération n°2016-14 à la délibération n°2016-19
28 de la délibération n°2016-20 à la délibération n°2016-26
27 de la délibération n°2016-27 à la délibération n°2016-28
26 pour la délibération n°2016-29
27 de la délibération n°2016-30 à la délibération n°2016-33

Nombre de pouvoirs : 11 de la délibération n°2016-5 à la délibération n°2016-19
12 de la délibération n°2016-20 à la délibération n°2016-26
11 de la délibération n°2016-27 à la délibération n°2016-33

M. Roger GUGLIEMETTI est nommé secrétaire de séance.

Etaient présents : M. Gérard FROMM, Mme Nicole GUERIN, Mme Francine DAERDEN, M. Eric PEYTHIEU (jusqu'à la délibération n°2016-13 inclus), M. Yvon AIGUIER, Mme Marie MARCHELLO (quitte la salle pour la délibération n°2016-29), Mme Renée PETELET, M. Mohamed DJEFFAL, Mme Claude JIMENEZ, M. Romain GRYZKA, Mme Catherine VALDENNAIRE, Mme Catherine MUHLACH, M. Jean-Franck VIOUJAS, Mme Catherine LIONNET, M. Jean-Pierre SEVREZ (jusqu'à la délibération n°2016-26 inclus), Mme Anne-Marie FORGEOUX, M. Roger GUGLIEMETTI, M. Gilles du CHAFFAUT, M. Guy HERMITTE, M. Marc FORNESI, M. Jean-Louis CHEVALIER, Mme Claudine CHRETIEN, M. Pierre LEROY, Mme Estelle ARNAUD (jusqu'à la délibération n°2016-19 inclus), M. Jean-Luc NEVEU, M. Philippe STOCKLI, M. Philippe MICHELON, M. Jean-Michel REYMOND, M. Thierry BOUCHIÉ, M. Olivier FONS, M. Sébastien FINE, M. François BOULANGER.

Avaient donné pouvoir : Mme Catherine GUIGLI à Mme Francine DAERDEN
M. Bruno DAVANTURE à Mme Claude JIMENEZ
M. Maurice DUFOUR à M. Gérard FROMM
Mme Fanny BOVETTO à M. Mohamed DJEFFAL
M. Bruno MONIER à Mme Catherine MUHLACH
Mme Anne-Marie PEYTHIEU à M. Jean-Luc NEVEU
Mme Nicole MATHONNET à M. FONS Olivier
M. Régis JOUFFREY à M. Jean-Pierre SEVREZ (jusqu'à la délibération n°2016-26 inclus)
Mme Dominique BRACHET à M. Philippe MICHELON
Mme Patricia ARNAUD à M. Sébastien FINE
M. Alain FARDELLA à M. Guy HERMITTE
Mme Estelle ARNAUD à M. Pierre LEROY (à partir de la délibération n°2016-20)

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais approuvés par Arrêté Préfectoral n°2011-300-1 du 27 octobre 2011 portant compétence en matière d'assainissement,

Vu la délibération n°2013-021 en date du 12 février 2013 concernant la convention avec le Syndicat d'Assainissement du Canton de l'Oisans (SACO) pour la mise en œuvre du contrat de rivière,

Vu la convention avec le SACO pour la mise en œuvre du contrat de rivière sur la période 2012-2018



Considérant le choix du SACO en 2007, comme structure porteuse du contrat de rivière Romanche,

Considérant l'adhésion des communes de La Grave et Villar d'Arène à la démarche d'établissement d'un contrat de rivière Romanche,

Considérant l'approbation du contrat de rivière Romanche le 27 février 2012 par le comité de rivière et son agrément par le Comité de Bassin Rhône – Méditerranée le 2 juillet 2012,

Considérant les actions programmées au titre de l'assainissement dans la mise en œuvre du contrat de rivière Romanche,

Considérant que la convention a une durée maximale de 6 ans et que la programmation financière initiale ne portait que sur la période 2013-2015.

Considérant que l'avenant n°1 consiste à réactualiser la participation financière des communes, sur la période 2016-2018 en tenant compte :

- De l'ajustement du programme d'actions en fonction de ce qui a été déjà réalisé les années précédentes,
- De la mise à jour, sur la base 2015, de la population DGF et du potentiel financier des communes,
- Du rattachement des communes de St Barthélémy de Séchillienne et de Séchillienne à Grenoble-Alpes Métropole, à compter du 1er juillet 2014. Le nombre des communes non adhérentes au SACO est donc désormais de 21.

Vu l'avis favorable de la Commission Technique Environnement et Développement Durable en date du 8 mars 2016,

Vu l'avis favorable du Bureau des Vice-Présidents en date du 14 mars 2016.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité,

- Approuve le projet d'avenant à la convention entre le SACO et les collectivités du bassin versant pour la phase de mise en œuvre de la seconde phase du contrat de rivière Romanche, prévoyant une participation financière pour la période 2016-2018 de 1712 € pour le territoire de la commune de La Grave et de 756 € pour le territoire de la commune de Villar d'Arène.
- Autorise M. le Président ou son représentant à signer le projet d'avenant annexé à la présente et tout acte administratif nécessaire aux présentes.
- Autorise M. le Président à inscrire et à prélever sur le budget principal les recettes et les dépenses correspondantes.

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme
PO/ Le Président empêché,
Guy HERMITTE

Date affichage : **31 MARS 2016**

